

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU RÉGION DE BELLECHASSE

1 Le projet d'extension de réseau dans la région de Bellechasse a été approuvé le 10 décembre
2 2015, par la décision D-2015-200 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie
3 demandait à Énergir, s.e.c. (« Énergir ») de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport
4 annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Au 30 septembre 2018, les travaux d'installation de la conduite sont finalisés et la mise en gaz a
6 été effectuée telle que prévue en novembre 2016. Les travaux de réfection permanents, planifiés
7 au printemps 2017, ont été complétés en juillet 2017. Les démarches notariales relatives à
8 l'ensemble des options de servitudes et achats de terrains ont été finalisées le 30 novembre 2017.
9 L'ensemble des correctifs post-travaux est complété et le suivi environnemental des terrains
10 agricoles identifiés devrait être finalisé en décembre 2018 avec la remise du rapport final de
11 synthèse.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

12 Le tableau ci-dessous présente les différences annuelles entre les projections initiales et les
13 réalisations et projections au 30 septembre 2018 en ce qui a trait au nombre de clients et aux
14 volumes.

NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Année	Projection initiale		Réalizations et projections	
	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³
Décembre 2016 – Novembre 2017	40	6 988	97	3 616
Décembre 2017 – Novembre 2018	72	8 719	154	10 004
Décembre 2018 – Novembre 2019	91	9 166	177	11 485
Décembre 2019 – Novembre 2020	95	9 268	177	11 485
Décembre 2020 – Novembre 2021	97	9 358	177	11 485

1 L'écart positif du nombre de clients, constaté à la première année, qui était principalement dû à
 2 l'effet d'entraînement qu'ont suscité les travaux de réalisation de la conduite s'est poursuivi à la
 3 deuxième année. Énergir croit que d'ici novembre 2019, elle aura fait le plein de clients
 4 potentiels. Ainsi, la croissance future sera moindre que par les années passées et devrait suivre
 5 le rythme économique de la région. Quant à l'écart positif des volumes, cela est dû au fait que les
 6 tous premiers clients à avoir été raccordés sont maintenant en pleine opération ainsi qu'à
 7 l'ensemble des volumes des clients supplémentaires.

3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

8 Le tableau suivant représente les montants budgétés au moment de la demande
 9 d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2018 et la projection des coûts
 10 qui sont requis pour terminer le projet.

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

- 1 Au 30 septembre 2018, les coûts finaux s'établissaient à 39,5 M\$, légèrement sous le budget
- 2 initial de 39,9 M\$. Le suivi environnemental de certains terrains agricoles, effectué par une firme
- 3 spécialisée en travaux agricoles, reste à être finalisé d'ici la fin décembre 2018.

4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE

- 4 L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau ci-
- 5 dessous. L'étude de rentabilité est effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs 40 ans (\$)	(2 553 211)	(7 587 416)
Taux de rendement interne (%)	7,18	9,61
Point mort tarifaire (années)	9,42	5,93

5. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.

En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux prévisions initiales; et
- atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

Comme il s'agit de la troisième année du suivi et que les coûts projetés afin de finaliser le projet sont relativement minimes, Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi.

1 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau dans**
 2 **la région de Bellechasse et d'autoriser Énergir à y mettre fin.**